



## Priorité passage à temps plein

Par **salariek**, le **03/03/2016** à **16:20**

bonjour.

j'exerce actuellement 2 mi-temps.

sur l'une des entreprises, un temps complet vient de se libérer; j'ai donc démissionné d'1 poste et postuler au temps plein sur la seconde entreprise.

mon employeur où je demande le temps complet n'étant pas au courant de cette démission fait mine de me refuser le poste car

1-je ne serai pas prioritaire étant donné que j'ai déjà 2 mi-temps.

2-il m'avance certaines choses du genre "vous êtes moqueur, vos relations avec certains collègues ne sont pas bonnes, vous dites bonjour sans entrain etc... tout ceci en reconnaissant la qualité de mon travail.à noter que cela fait 7 ans que travaille dans cette entreprise sans jamais aucune remarque.

voilà j'aimerais savoir ce que vous pensez de ces faits et mon employeur peut il vraiment refuser ce temps plein

merci par avance; je suis un peu perdu face à tout ça.

Par **P.M.**, le **03/03/2016** à **16:32**

Bonjour,

Je n'ai pas connaissance d'une Jurisprudence permettant à l'employeur de s'affranchir d'une demande de temps complet sous prétexte que le salarié occupe un autre temps partiel complémentaire dans une autre entreprise à partir du moment où il peut occuper le poste immédiatement où à la date prévue...

Les autres motifs avancés ne semblent pas objectifs et avérés...

Il faudrait toutefois savoir si votre demande a été officialisée par écrit et si la réponse est sous la même forme...

Par **salariek**, le **03/03/2016** à **20:46**

bonsoir et merci de votre réponse

oui ma demande a été officialisée par écrit et ces réponses sont intervenues lors d'un entretien purement oral  
je vous tiendrai au courant des suites

merci.

Par **P.M.**, le **03/03/2016** à **21:00**

Il vaudrait mieux obtenir une réponse par écrit éventuellement par une lettre recommandée avec AR...